#### Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 17303

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Technicien prépresse

# AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de l'imprimerie et de la communication (UNIC) QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION Secrétaire CPNE

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s):

3138 - Imprimeries de labeur et industries graphiques

#### Code(s) NSF:

322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

## Formacode(s):

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les personnes ayant obtenu le CQP de technicien prépresse doivent pouvoir réaliser les activités suivantes :

Gestion des données variables

Gestion des fichiers

Réalisation graphique plurimédia

Imposition et forme imprimante

Gestion des processus et coordination des activités

Intégrer les contraintes de production et communiquer et rendre compte

Mettre en oeuvre les procédures qualité, sécurité et environnement

Pour réaliser l'ensemble de ces activités, ils doivent être capables de mettre en œuvre des compétences suivantes :

Intégrer des données variables pour l'impression de documents personnalisés

Contrôler les fichiers reçus en fonction de leur utilisation

Utiliser l'environnement informatique

Gérer et stocker des fichiers

Préparer un fichier PDF pour l'impression

Contrôler les fichiers reçus en fonction de leur utilisation

Analyser le cahier des charges et vérifier la faisabilité technique

Importer des données et des fichiers

Mettre en forme et corriger un texte

Réaliser l'enrichissement graphique d'une illustration à l'aide d'un logiciel vectoriel

Réaliser le traitement de l'image à l'aide d'un logiciel bitmap

Réaliser l'enrichissement graphique de l'image

Gérer la couleur

Réaliser une mise en page

Gérer un document long de mise en page (brochures, presse, livres,..)

Réaliser le Bon A Tirer en fonction du support

Paramétrer les logiciels et les périphériques

Contrôler les fichiers reçus en fonction de leur utilisation

Contrôler la conformité du fichier produit avec le cahier des charges

Organiser son travail

Réaliser l'imposition des pages et la forme imprimante

Contrôler la conformité de l'imposition et de la forme imprimante

Réaliser le Bon A Tirer en fonction du support

Ripper un fichier

Analyser un dysfonctionnement en prépresse

Effectuer une veille technologique du prépresse

Gérer les activités de l'équipe

Définir un processus et des procédures en prépresse

Gérer la documentation technique

Assurer l'interface avec les fournisseurs et les sous-traitants

Superviser le travail d'une équipe

Assurer la coopération au sein d'une équipe

Conseiller le client en exécution graphique

Communiquer et rendre compte

Communiquer avec son équipe

Intégrer l'environnement informatique dans son travail

Intégrer les possibilités et les contraintes des entreprises des industries de l'impression et de la communication

Intégrer les possibilités et les contraintes de la réalisation graphique plurimédias

Intégrer les possibilités et les contraintes du prépresse

Intégrer les possibilités et les contraintes liées à l'impression et au façonnage

Intégrer les possibilités et les contraintes liées au conditionnement, à l'expédition et au routage

Prendre en compte le traitement de la couleur

Appliquer les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité

Intégrer les enjeux liés au respect de l'environnement dans sa production

Assurer le suivi de la qualité

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur des Industries Graphiques représente en 2016 : 4 200 établissements France entière. Regroupés en trois grandes familles de métiers : prepresse (NAF 1813z), imprimerie (NAF1812z), façonnage (NAF 1814z), les entreprises sont plutôt de petite taille 75% des entreprises comptent moins de 10 salariés. Les 50 000 salariés du secteur se répartissent de la façon suivante : 19 % des salariés en prepresse, 45% des salariés en impression et 36% des salariés en façonnage.

Technicien prépresse

# Codes des fiches ROME les plus proches :

E1306: Prépresse

## Modalités d'accès à cette certification

# Descriptif des composantes de la certification :

# Pour le candidat ayant suivi une formation préparatoire au CQP, il doit:

Valider tous les blocs de compétences, c'est-à-dire obtenir une note minimum de 12/20 à chaque bloc de compétences composant le COP.

Rédiger et présenter un dossier professionnel et obtenir une note minimum de 12/20

Le candidat rédige un dossier professionnel sur la base d'une trame qui lui est remis en amont. Dans ce dossier, le candidat est amené à décrire son parcours de formation ainsi que son projet professionnel. Il présente son entreprise et les productions qu'il a réalisées.

L'oral se déroule en 2 temps :

le candidat présente son dossier (10 minutes)

un temps d'échange avec le jury autour du dossier professionnel (20 minutes)

Une fois que le candidat a terminé son oral, le jury délibère et complète la grille de notation prévue à cet effet.

#### Pour les candidats qui souhaitent obtenir le CQP par Validation des acquis de l'expérience (VAE) :

Après avoir renseigné un dossier de recevabilité de leur demande de VAE qui permet d'attester de l'expérience préalable du candidat au métier de technicien prépresse, celui-ci va rédiger un dossier-mémoire. Il s'agit, en suivant une trame prédéfinie qui renvoie aux différentes compétences du référentiel, de donner les moyens au candidat de démontrer celles qu'il maîtrise au travers d'une formalisation par écrit décrivant le métier et les activités mises en œuvre.

Si le contenu du dossier mémoire est validé par le jury, le candidat est convoqué pour une présentation orale qui vise à confirmer ses compétences ou au contraire à repérer d'éventuelles limites. Il s'agit au travers de cet échange de procéder à une évaluation du candidat qui soit la plus représentative possible de ses acquis.

# Bloc de compétence :

| INTITULÉ   | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|--|--------------------------------------|
| Bloc de compétence n°1 de<br>la fiche n° 17303 - Gestion<br>des données variables                          | Epreuve pratique                     |
| Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 17303 - Gestion des fichiers   | Epreuve pratique + épreuve écrite    |
| Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 17303 - Imposition et forme imprimante                               | Epreuve pratique                     |
| Bloc de compétence n°4 de<br>la fiche n° 17303 -<br>Réalisation graphique<br>plurimédia                    | Epreuve pratique + épreuve écrite    |
| Bloc de compétence n°5 de<br>la fiche n° 17303 - Gestion<br>des processus et<br>coordination des activités | Rapport d'activités                  |

| INTITULÉ                      | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| Bloc de compétence n°6 de     | Epreuve écrite                       |
| la fiche n° 17303 - Mettre en |                                      |
| oeuvre les procédures         |                                      |
| qualité, sécurité et          |                                      |
| environnement                 |                                      |
| Bloc de compétence n°7 de     | Epreuve écrite + épreuve orale       |
| la fiche n° 17303 - Intégrer  |                                      |
| les contraintes de production |                                      |
| et communiquer et rendre      |                                      |
| compte                        |                                      |

# Validité des composantes acquises : 5 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA                                    | OM | NON | COMPOSITION DES JURYS   |
|--|----|-----|---|
| CERTIFICATION  Après up parsours de formation sous               |    | Χ   |   |
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant |    | ^   |   |
| En contrat d'apprentissage                                       |    | Х   |   |
| Après un parcours de formation                                   | Х  |     | En fonction du  ou des modalités d'évaluation, le jury                          |
| continue   | ^  |     | sera composé de :   |
| Continue   |    |     | Pour les épreuves écrites et les rapports                                       |
|  |    |     | d'activités   |
|  |    |     | 1 formateur du métier n'étant pas intervenu dans la                             |
|  |    |     | formation du candidat   |
|  |    |     | Pour les épreuves pratiques, les épreuves orales et le                          |
|  |    |     | dossier professionnel   |
|  |    |     | 1 formateur n'étant pas intervenu dans le formation                             |
|  |    |     | du candidat et un professionnel (du secteur ou non)                             |
|  |    |     | ayant des compétences dans la certification visée                               |
| En contrat de professionnalisation                               | Х  |     | En fonction du  ou des modalités d'évaluation, le jury                          |
|  |    |     | sera composé de :   |
|  |    |     | Pour les épreuves écrites et les rapports<br>d'activités                        |
|  |    |     | 1 formateur du métier n'étant pas intervenu dans la                             |
|  |    |     | formation du candidat   |
|  |    |     | Pour les épreuves pratiques, les épreuves orales et le                          |
|  |    |     | dossier professionnel   |
|  |    |     | 1 formateur n'étant pas intervenu dans le formation                             |
|  |    |     | du candidat et un professionnel (du secteur ou non)                             |
|  |    |     | ayant des compétences dans la certification visée                               |
| Par candidature individuelle                                     | Х  |     | En fonction du  ou des modalités d'évaluation, le jury                          |
|  |    |     | sera composé de :   |
|  |    |     | Pour les épreuves écrites et les rapports                                       |
|  |    |     | d'activités   |
|  |    |     | 1 formateur du métier n'étant pas intervenu dans la                             |
|  |    |     | formation du candidat<br>Pour les épreuves pratiques, les épreuves orales et le |
|  |    |     | dossier professionnel   |
|  |    |     | 1 formateur n'étant pas intervenu dans le formation                             |
|  |    |     | du candidat et un professionnel (du secteur ou non)                             |
|  |    |     | ayant des compétences dans la certification visée                               |
| Par expérience dispositif VAE prévu                              | Х  |     | Jury paritaire composé de 3 membres minimum dont                                |
| en 2009  |    |     | le Président qui est issu du collège patronal et les 2                          |
|  |    |     | autres membres dont un issu du collège salarié et                               |
|  |    |     | l'autre d'un organisme de formation.  |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | Х   |
| Accessible en Polynésie Française |     | Х   |

# LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

# ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

### Référence du décret général :

## Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Technicien prépresse » avec effet au 27 août 2013, jusqu'au 27 août 2018.

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans avec effet au 27 août 2018, jusqu'au 4 janvier 2024.

# Pour plus d'informations

#### Statistiques:

1 à 2 titulaires du CQP par an

#### Autres sources d'information :

<u>UNIIC - CPNEFP Imprimerie et industries graphiques</u>

**IDEP** 

## Lieu(x) de certification :

CPNEFP

68 Boulevard Saint Marcel

75005 PARIS

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AMIGRAF, LILLE (59)

**MEDIAGRAF, LA PLAINE SAINT DENIS (93)** 

**GOBELINS, NOISY LE GRAND (93)** 

**AFI LNR, MONT SAINT AIGNAN (76)** 

**GRAFIPOLIS, NANTES (44)** 

CIFOP, L'ISLE D'ESPAGNAC (16)

SEPR, LYON (69)

## Historique de la certification :